

# Sainte-Irène

Journal municipal Janvier-Février 2025 vol. 284



Suivez l'actualité en ligne !

<https://www.sainteirene.com/>

<https://www.facebook.com/Municipalite-Sainte-Irene>





# Sujets

Sommaire  
La Fabrique  
Liturgie  
Budget  
Démolition  
Naissance  
Réflexion  
Recette  
Festirène  
Communiqué MRC  
Collecte de déchets  
Coloriage  
Mot vert du mois  
Calendrier et info



# Bonne Fête

Le 17 janvier à Marcelle Lavoie  
Le 20 janvier à Jackson Bélanger  
Le 20 janvier Hugues Thériault  
Le 21 janvier à Jack Lavoie  
Le 1 février à Dahlia Parent  
Le 1 février à Jeanne Lavoie  
Le 2 février à Amandine Ayotte  
Le 2 février à Bertin Guimond  
Le 3 février à Nelson Thériault  
Le 6 février à Théo Roy  
Le 11 février à Wendy Lacombe  
Le 14 février la St-Valentin



## registre et médaille

**Rappel aux propriétaires de chiens** vous devez enregistrer votre animal de compagnie auprès de la municipalité.



Note de rédaction

**Le journal sortira à tous les 15 de chaque mois.**

Le prochain journal sortira **le mardi 18 février**. À noter que vous êtes invités à soumettre vos annonces ou articles gratuitement **avant vendredi 14 février**.

**Pour nous joindre :**

Par téléphone : Nicole Parent ou Nancy Lizotte au 418-629-3746

Cell. : 418-330-0377 Par courriel : [journal.steirene@hotmail.com](mailto:journal.steirene@hotmail.com)



# Paroisse Sainte-Irène

## **Célébration du 25 janvier 2025 : Messe à 19 heures :**

Parents défunts : Raynald St-Laurent.

Parents défunts : Carmen Fournier et Guy Dupont.

Parents défunts : Denise Dubé et Normand Deschênes.

Noëlla Potvin : Sa fille Rollande.

Parents et amis défunts : Jules Gendron.

## **Luminaires :**

18 janvier : Famille Guy Levesque.

25 janvier : Raynald St-Laurent.

01 février : Famille Julien Ayotte.

08 février : Raynald St-Laurent.

15 février : Famille Gilles Morissette.

## **Capitations :**

Comme vous savez avec l'arrivée de la Nouvelle Année, il est important pour tous les paroissiens de voir à la santé financière de leur église. Pour ce faire, les capitations sont un des moyens de garder votre église encore vivante ainsi que toutes vos participations aux offices.

## **Vente des meubles de l'ancien presbytère :**

Il reste encore des meubles à vendre. Vous pouvez les voir sur la page Facebook de la Fabrique et en vous rendant à l'église.

## **Bureau :**

S. V. P. Appelez **au bureau : 418-629-2815** (mardi de 9h à 11h), avant de vous déplacer, pour vous assurer que la secrétaire soit présente.

Nous vous souhaitons une Année 2025 remplie de toutes les bonnes choses que vous pouvez espérer et que vous voulez réaliser.

Denise Dubé, secrétaire de la Fabrique pour une 25<sup>e</sup> année.



## **COMMUNAUTÉ CHRÉTIENNE DE SAINTE-IRÈNE**

### **INFORMATIONS**

#### **UNE ESPÉRANCE À INCARNER**

La liturgie nous propose maintenant de découvrir le ministère de Jésus avant d'entrer en Carême. Parallèlement, c'est également notre mission qui doit se concrétiser. Nous sommes invités à mettre en œuvre cette espérance à incarner en cette année jubilaire. Osons partager l'espoir d'un monde meilleur. Dieu veut se faire présent dans la vie de chaque personne et y donner un sens. Soyons des porteurs d'une espérance renouvelée en étant présents à toute personne mise sur notre route.

#### **DU 18 AU 25 JANVIER : SEMAINE DE PRIÈRE POUR L'UNITÉ DES CHRÉTIENS**

Comme chrétiens et chrétiennes, nous avons une parole à proposer, une bonne nouvelle à annoncer, une espérance vivante à faire rayonner. Tout au long de cette semaine, rendons grâce au Seigneur qui nous appelle à demeurer unis.

#### **11 FÉVRIER : JOURNÉE MONDIALE DES MALADES**

Le commandement du Seigneur est simple: soutenir les plus vulnérables de la société. Voilà de quoi alimenter notre réflexion en cette Journée mondiale des malades.

Passons à l'action en apportant espoir et réconfort aux personnes qui souffrent.

### **HORAIRE**

#### **SAMEDI 25 JANVIER : 3<sup>e</sup> DIMANCHE DU TEMPS ORDINAIRE**

Dimanche de la Parole de Dieu Célébration eucharistique

**Bonne Année 2025! Que cette Année jubilaire nous donne de nous relancer dans les pas du Seigneur Jésus comme des pèlerins d'espérance!**

Renée Madore, responsable du volet Liturgie et Vie communautaire



---

**Sainte-Idre, le 16 décembre 2024**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal, tenue lundi le 16<sup>e</sup> jour du mois de décembre 2024 à 20h à l'édifice municipal et communautaire situé au 362, rue de la Fabrique, à Sainte-Idre, sous la présidence du maire M. Sébastien Lévesque.

Sont présent(e)s :

M. Nicholas Kaven Jean, conseiller;	Siège # 2
Mme Carmen Fournier, conseillère;	Siège # 3
M. Alain Delisle, conseiller ;	Siège # 5
Mme Nancy Lizotte, conseillère ;	Siège # 4
M. Nelson Thériault, conseiller ;	Siège # 6

Absent :

Mme Nathalie Daoust, conseillère.	Siège # 1
-----------------------------------	-----------

Formant ainsi le quorum et tous déclarent avoir reçu l'avis de convocation par courrier électronique.

Est également présente Marie-France Lévesque directrice et greffière-trésorière.

---

### **1. Ouverture de la séance**

La séance est ouverte à 20h00 par le maire, M. Sébastien Lévesque.

### **2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

1. Ouverture;
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du budget 2025
4. Adoption du plan triennal d'immobilisation
5. Période de questions des citoyens
6. Levée de la séance

Il est proposé par Nancy Lizotte appuyé par Carmen Fournier et résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire tenue le 16 décembre 2024.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **3. Adoption du budget 2025**

Considérant Qu'en vertu de l'article 954.1, le conseil doit préparer et adopter le budget de l'année financière et y prévoir des recettes au moins égales aux dépenses qui y figurent;

Considérant Qu'un avis public a été publié le 10 décembre 2024;

Il est proposé par Alain Delisle, appuyé par Nancy Lizotte et résolu d'adopter le budget pour l'exercice financier 2025 démontrant des revenus et des dépenses détaillés de la façon suivante :

Administration générale	316 171\$
Sécurité publique	93 163\$
Totale voirie hiver – été	617 525\$
Total aqueduc, égout & hygiène du milieu	227 576\$
Total aménagement urbanisme & développement	51 998\$
Total Biomasse	35 400\$
Total centre communautaire, loisir & culture	46 055\$
Total des frais de financement	407 875\$
Total de réserve financières	16 819\$

**Total des dépenses** **1 812 582\$**

Pour payer les dépenses mentionnées ci-dessus, le conseil prévoit les recettes suivantes :

Taxes et tarifications	988 712\$
Redevances et subvention	643 415\$
Autres recettes de sources locales	180 455\$

**Total des revenus** **1 812 582\$**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **4. Adoption du plan triennal d'immobilisation**

Il est proposé par Carmen Fournier appuyer par Nicholas Keven Jean d'adopter le plan triennal d'immobilisation ci-après reproduit pour les années 2025-2026-2027.

<b>Projet</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>	<b>2027</b>	<b>Mode de financement</b>
Projet SIR -GRDLIG-001 - Route de la Grande ligne	2 000 000\$			PAVL- volet accélération et fonds de roulement
Rechargement MR5	31 000\$	31 000\$	31 000\$	Fonds de roulement
Rechargement MG20	31 000\$	31 000\$	31 000\$	Fonds de roulement
Réfection du rang Couturval	300 000\$			Fonds carrières sablières
Réfection de la voirie route du Lac-Huit-Miles		1 000 000\$		Programme de subvention PAVL
Drainage de surface Val d'Irène		150 000\$		PAVL – Volet soutien
Inspection de conduites	20 000\$			TECQ – priorité 2
Pavage regard et vannes Val-d'Irène	20 000\$	20 000\$	20 000\$	Fonds de roulement
Achats d'équipements - voirie	20 000\$	45 000\$	20 000\$	Surplus accumuler
Gestion des actifs et PGA EAU	20 000\$			TECQ
<b>Total</b>	<b>2 422 000\$</b>	<b>1 277 000\$</b>	<b>102 000\$</b>	

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **5. Période de questions des citoyens**

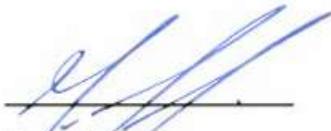
Aucune question n'est adressée au conseil.

##### **1. Levée de la séance**

Il est proposé par Nancy Lizotte, appuyée par Carmen Fournier et résolue de lever la séance à 20h26.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**COPIE CERTIFIÉE CONFORME  
DONNÉE À SAINTE-IRÈNE  
CE 17<sup>e</sup> JOUR DE DÉCEMBRE 2024**

  
Marie-France Lévesque  
Directrice générale et greffière-trésorière

## CERTIFICAT D'AUTORISATION DE DÉMOLITION

*Vous avez une construction endommagée, partiellement détruite ou délabrée et vous pensez de procéder à sa démolition ?*

Tel que spécifié dans le règlement des permis et certificats de votre municipalité, un projet de démolition d'une construction ou d'une partie d'une construction est interdit sans l'obtention d'un certificat d'autorisation.

**Sachez que le fait d'obtenir ce type de certificat avant de démolir un bâtiment permet de maintenir à jour le rôle d'évaluation.**

**De cette façon, vous éviterez de payer un impôt foncier sur un bâtiment qui n'existe plus.**



Voici les renseignements que doit contenir votre demande de certificat d'autorisation:

- Les motifs de la démolition;
- Une ou des photos de la construction visée, l'adresse où elle est située ainsi qu'un croquis de son emplacement sur le terrain;
- Les détails techniques requis pour assurer la bonne compréhension des travaux;
- La date et la durée anticipée des travaux et les mesures de protection envisagées lorsque nécessaire;
- L'engagement du requérant à remettre le terrain en bon état de propreté dans les trente (30) jours suivant la fin des travaux de démolition.



**Sachez que les débris et les encombrants issus d'une démolition doivent être acheminés dans un écocentre ou vers un endroit autorisé.**

**Un message de votre municipalité**



# Tartare de saumon (le meilleur)

## Ingrédients

675 g (1 1/2 lb) de saumon frais  
20 ml (4 c. à thé) d'échalote française hachée finement  
30 ml (2 c. à soupe) de vinaigre de vin blanc  
15 ml (1 c. à soupe) d'eau  
45 ml (3 c. à soupe) d'huile d'olive  
30 ml (2 c. à soupe) de ciboulette ciselée  
20 ml (4 c. à thé) de jus de citron  
15 ml (1 c. à soupe) de persil plat ciselé finement  
15 ml (1 c. à soupe) de moutarde à l'ancienne  
15 ml (1 c. à soupe) de câpres hachées  
5 ml (1 c. à thé) de sauce Tabasco, ou au goût  
Glaçons



## Préparation

- 1) Remplir un bol de glaçons aux deux tiers. Déposer un deuxième bol par-dessus. Cela permettra de conserver le poisson bien au froid pendant la préparation du tartare.
- 2) Sur un plan de travail, à l'aide d'un couteau, couper le saumon en petits dés et le placer dans le bol refroidi au fur et à mesure. Réserver au réfrigérateur.
- 3) Dans un petit bol, mélanger les échalotes, le vinaigre et l'eau. Laisser macérer 5 minutes. Égoutter les échalotes et jeter le liquide.
- 4) Ajouter les échalotes et le reste des ingrédients au saumon. Saler, poivrer et bien mélanger.
- 5) Servir aussitôt avec une salade verte, des croûtons ou des croustilles nature, au choix.

## NOTE

Pour une jolie présentation, on peut mouler le tartare dans un grand emporte-pièce circulaire ou utilise l'anneau métallique de son presse-hamburger ce qui convient parfaitement.

## Gâteau au chocolat au cœur fondant

### Ingrédients

3 œufs, 2 jaunes d'œufs, 40 g (3 c. à soupe) de sucre, 115 g (1/2 tasse) de beurre non salé, 115 g (4 oz) de chocolat noir, haché, 50 g (1/3 tasse) de farine tout usage non blanchie

### Préparation

1. Placer la grille au centre du four. Préchauffer le four à 190 °C (375 °F).
2. Beurrer généreusement et fariner 4 ramequins d'une capacité de 125 ml (1/2 tasse).
3. Dans un bol, fouetter les œufs et les jaunes d'œufs avec le sucre jusqu'à ce qu'ils blanchissent.
4. Dans une casserole à feu très doux, fondre le beurre. Ajouter le chocolat et remuer jusqu'à ce qu'il soit fondu. Incorporer délicatement au mélange d'œufs. Incorporer la farine en pliant. Répartir la pâte dans les ramequins. Réfrigérer à cette étape, si désiré.
5. Cuire au four 10 minutes ou 13 minutes si la pâte a été refroidie.
6. Renverser aussitôt dans une assiette. Le centre du gâteau devrait être coulant. Décorer de petits fruits rouges et de sucre à glacer, si désiré.



MERCI À NOS PARTENAIRES !



**8**

FÉVRIER

**MAXIME FORTIN**

**8**

MARS

**STEPHANE CYR**

**12**

AVRIL

**YANNICK GAGNON**

**D'AUTRES DATES S'AJOUTERONS BIENTÔT !**

**PORTE 20H00 / SHOW 20H30**

**COOPÉRATIVE LE VILLAGOIS**

**11, RTE DE STE-IRÈNE, STE-IRÈNE**

**ARRIVEZ TÔT ! PLACES LIMITÉS !**

## RENCONTRE PUBLIQUE DE PRÉSENTATION – NOUVELLE PROPOSITION DE RÈGLEMENT VISANT À ENCADRER L'IMPLANTATION DE VÉHICULES DÉSFFECTÉS

**Amqui, le 7 janvier 2025.** En février 2024, le conseil de la MRC de La Matapédia avait adopté un projet de règlement destiné à modifier le schéma d'aménagement afin d'encadrer l'implantation de véhicules désaffectés (conteneurs, wagons et remorques de camion) dans le but d'assurer un cadre de vie de qualité pour les Matapédiennes et les Matapédiens. En mars 2024, plusieurs citoyens et entrepreneurs ont manifesté leur opposition au projet de règlement, lequel a été officiellement abrogé par le conseil en décembre.

En tenant compte des avis exprimés, la MRC présentera une nouvelle proposition de règlement en 2025. Elle a déjà été soumise à la commission d'aménagement de la MRC et au conseil de la MRC (rencontre de travail) et elle fera l'objet d'une présentation publique ouverte à toutes et tous mercredi le 22 janvier à 19 h 30 au Centre matapédien d'études collégiales (CMÉC), local 130.

«À la lumière des commentaires reçus à l'hiver 2024, nous avons entamé une révision en profondeur du projet de règlement. Avant de lancer la procédure officielle, nous trouvons important de présenter la nouvelle proposition et d'expliquer aux personnes intéressées la réflexion, les changements apportés, ainsi que le processus », a souligné Madame Chantale Lavoie, préfète de la MRC de La Matapédia.

Par la suite, la proposition franchira les habituelles étapes obligatoires d'adoption d'un projet de règlement, de consultation publique, d'adoption formelle de sa version finale, d'approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et d'entrée en vigueur, le cas échéant.

La présence de véhicules désaffectés est constatée depuis un certain temps. Cependant, ces dernières années, le nombre de conteneurs destinés au transport de marchandises et installés sur des terrains a explosé, et ce, partout sur le territoire matapédien. Un exercice partiel de dénombrement a permis d'en recenser près de 300.

Le schéma d'aménagement est l'outil officiel et principal de la MRC en matière de planification en aménagement et urbanisme. Il établit les lignes directrices de l'organisation du territoire, permet de coordonner les choix et décisions touchant les municipalités locales, et fait ressortir une vision régionale de développement durable pour l'ensemble de la collectivité matapédienne.

-30-

**Source:**

Monsieur Pascal St-Amand  
MRC de La Matapédia  
418629-2053  
greffe@mrccmatapedia.quebec

**Entrevues:**

Madame Chantale Lavoie  
MRC de La Matapédia  
418629-2053  
c.lavoie@mrccmatapedia.quebec



## LA COLLECTE RÉSIDENNELLE DES DÉCHETS AUX TROIS SEMAINES DANS L'ENSEMBLE DE LA MATAPÉDIA ET LA MITIS DÈS 2025

**Mont-Joli, le 10 décembre 2024.** Dès le 1er janvier 2025, la collecte résidentielle des déchets se fera aux trois semaines dans l'ensemble des municipalités de La Mitis et de La Matapédia.

Les industries, commerces et institutions (ICI) qui possèdent des conteneurs conserveront leur fréquence habituelle. Toutefois, les ICI dont la collecte s'effectue par bacs roulants verront leur collecte ajustée aux trois semaines au même titre que les bacs des résidents.

Plusieurs municipalités du territoire et ailleurs au Québec ont déjà adopté cette fréquence de collecte afin d'encourager les résidents à la réduction des déchets. Cette orientation s'explique par un faible taux de déchets par habitant dans La Matapédia et La Mitis lié à une bonne participation à la collecte sélective et à la collecte des matières organiques. L'uniformisation sur l'ensemble du territoire permet de réduire le transport et les coûts associés. « L'adoption de la collecte aux trois semaines est une étape importante pour notre région. Elle s'inscrit dans une démarche de développement durable et nous permet d'harmoniser nos pratiques avec celles de plusieurs autres municipalités du Québec », explique le directeur général de la Régie intermunicipale de traitement des matières résiduelles (RITMR), Vincent Dufour.

De plus, les jours de collecte changeront pour certaines municipalités en 2025. Les citoyens et ICI de La Matapédia et de La Mitis sont invités à consulter leur calendrier de collecte disponible au [www.ecoregie.ca](http://www.ecoregie.ca) ou à s'abonner gratuitement au Rappel de collecte par texto, courriel ou téléphone, disponible également au [www.ecoregie.ca](http://www.ecoregie.ca). Les calendriers seront envoyés par la poste dès que possible.

### GESTION DES SURPLUS DE DÉCHETS

Si une situation particulière implique qu'un bac à déchet soit trop plein au bout de trois semaines, la RITMR conseille d'abord de s'assurer que le bac est bel et bien rempli de déchets et non de matières destinées au bac de récupération, au bac de compost ou encore à l'écocentre. « La réglementation municipale oblige le tri à la source pour tous. Si, malgré un tri rigoureux, votre bac est rempli de résidus ultimes, comme des couches jetables ou de la litière pour animaux domestiques, vous pouvez vous procurer un bac vert ou noir supplémentaire. L'achat de ce bac roulant de 240 ou 360 litres est à la charge du résident ou du commerçant. Il faut également s'assurer du respect de toute réglementation locale concernant les bacs supplémentaires », ajoute M. Dufour.

Pour plus d'informations concernant les matières acceptées dans chacun des bacs, les citoyens et entrepreneurs sont invités à consulter le site web de la RITMR ([www.ecoregie.ca](http://www.ecoregie.ca)) et à utiliser la barre de recherche de l'aide au tri pour toute interrogation concernant le tri approprié d'une matière spécifique. Finalement, tous sont encouragés à s'abonner à la page Facebook de la RITMR ([www.facebook.com/RITMRMatapediaMitis](https://www.facebook.com/RITMRMatapediaMitis)) afin de se garder à jour au sujet de la collecte.

### À PROPOS DE LA RITMR :

*La Régie intermunicipale de traitement des matières résiduelles (RITMR) de La Matapédia et La Mitis est responsable de la gestion des matières résiduelles sur le territoire des deux MRC. Elle s'engage à offrir des services de qualité et à promouvoir des pratiques durables et la réduction de déchets à la source.*

**Vincent Dufour**, Directeur général et secrétaire-trésorier

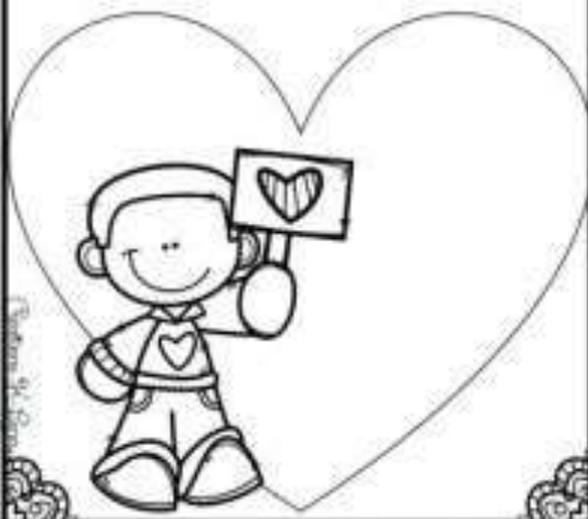
Téléphone : 1-800-631-2924 poste **1138**

Courriel : [v.dufour@ecoregie.ca](mailto:v.dufour@ecoregie.ca)

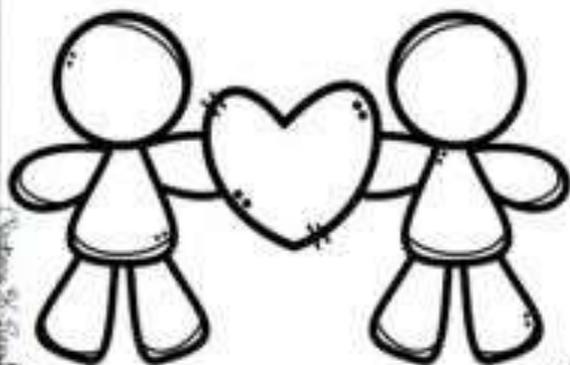
Tu me tiens  
à coeur



tu es  
fantastique



J'ADORE AVOIR  
un ami  
comme toi!



Tu es à  
Croquer!



## **Le Mot vert du mois – «Collecte des déchets aux 3 semaines pour La Matapédia et La Mitis!» - Janvier 2025**

### ***Quoi?! Les poubelles seront ramassées seulement aux 3 semaines maintenant?***

Eh oui! Et nous ne sommes pas les premiers à prendre cette décision, plusieurs municipalités au Québec et même ici dans La Matapédia et La Mitis ont déjà adopté une stratégie similaire. Certaines d'entre elles le font même une fois par mois!

### ***Mais pourquoi?***

Ce changement est nécessaire puisqu'on vise la réduction à la source en tant que société. Le contenu de nos bacs ne disparaît pas par magie à la suite du passage du camion de collecte. Le transport des déchets et leur enfouissement sont non seulement très coûteux sur vos taxes, mais aussi très dommageables pour l'environnement. La collecte des déchets aux 3 semaines permet d'uniformiser la fréquence de collecte à travers le territoire, réduire les voyages des camions et encourager le tri adéquat des matières résiduelles.

### ***Mais mon bac va être trop plein!***

Pas de panique! En réalité, très peu de déchets vont dans le bac vert ou noir : seulement 4% de nos déchets domestiques devraient y être placés! La majeure partie de nos résidus sont des matières organiques (environ 45%!) et doivent être disposés dans le bac brun dont la collecte a lieu chaque semaine l'été. Ainsi, tous nos restes de table, nos retailles de cuisine et nos papiers et cartons souillés de nourriture (ex. : serviettes de table, boîtes de pizza) doivent être placés au compost. Ensuite, 37% de nos déchets sont des matières recyclables qui doivent être mises au bac de récupération! Ces matières incluent tous les contenants, emballages et imprimés dont nous voulons disposer. Ainsi, pots de yogourt et de beurre d'arachide, boîtes de conserve et de céréales, emballages de barres tendres et de chips, papier et journaux : tous doivent se retrouver dans le bac bleu (à la suite d'un bref rinçage en ce qui concerne les contenants souillés bien sûr!) Le reste de nos matières? Encombrants, piles, ampoules, matériaux de construction, résidus domestiques dangereux comme la peinture ou l'huile : nous avons la responsabilité de les apporter à l'écocentre ou à un point de dépôt afin qu'ils soient traités adéquatement. Consultez notre site web [www.ecoregie.ca](http://www.ecoregie.ca) pour des conseils de gestion de vos déchets, pour l'outil d'aide au tri et pour les listes de matières acceptées.

Finalement, si dans votre situation vous générez beaucoup de déchets – par exemple vous êtes une jeune famille et vous jetez une grande quantité de couches – ne vous inquiétez pas, vous avez le droit d'utiliser un deuxième bac noir ou vert. N'oubliez pas qu'il relève toutefois de votre responsabilité d'aller vous le procurer en quincaillerie.

Pour ne manquer aucune collecte, abonnez au rappel de collecte sur le [www.ecoregie.ca](http://www.ecoregie.ca)!

Bien trier est important, faites-en votre résolution 2025! C'est plus simple qu'aller au gym. À bientôt!

**Anastasiya Zhukova**, Conseillère en gestion des matières résiduelles



# CALENDRIER D'ACTIVITÉS COMMUNAUTAIRES 12 JANVIER AU 15 FÉVRIER



Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
12 janvier	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25 Messe 19h
26	27	28	29	30	31	1 février
2	3 Séance du conseil municipal	4	5	6	7	8 Festirène au Villageois
9	10	11	12	13	14 <i>Joyeuse St Valentin</i>	15

Cueillette ordures

Cueillette recyclage

Cueillette bac brun

Val D'Irène

### ➤ Horaire du bureau municipal

Lundi au jeudi de 9h à 12h et 13h à 16h

**Vendredi fermé**

Téléphone : 418-629-5705

Courriel: steirenedirection@mrcmatapedia.quebec

➤ **Bureau de la fabrique** ouvert tous les mardis de 9h00 à 11h00. Téléphonnez au bureau, **avant de vous déplacer** **418-629-2815.**



### ➤ Horaire du bureau de poste

Lundi et mercredi : 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 17h30

Mardi, jeudi et vendredi : 9h00 à 12h00

Pour nous rejoindre : 418-629-2421

### ➤ Écosite d'Amqui

Fermé jusqu'au  
15 janvier



- Pour toute **demande de permis**, téléphonez l'inspecteur **Jocelyn Couturier** directement à la MRC de la Matapédia au 418-629-2053 poste 1135.
- **Le coordinateur en loisirs et culture**, Gino Bouchard au 418-330-3714.
- **La conseillère en développement**, Jessie Proulx, 418-629-2053 poste 1023.